

**CONSEIL COMMUNAL****DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

Procès-verbal n°25 Législature 2021-2026
Séance du Conseil communal
Lundi 29 septembre 2025, 19h30, Hôtel de Ville**Présidence** : Mme Joëlle Vuilloud**Vice-présidence** : Mme Anne Descuves**Secrétaire** : Mme Françoise Messer**Scrutateurs** : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 53

Excusé.e.s: Benmenni Bounouar, Keller Jan-Matti, Meylan Fabia, Nappez Frédéric, Pittet-Amstutz Christelle, Rithner Damien.

Absent : Vaney Christophe.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025**
3. **Communications de la Présidente**
4. **Communications de la Municipalité**
5. **Assermentation**
6. **Démission / Election d'un représentant au Conseil intercommunal de l'ASIVJ**
7. **Votation / Acceptation de la lettre ouverte concernant le PSVJ**
8. **Préavis 08/2025 – Crédit d'étude - Avant-projet de requalification Sentier Centre**
9. **Préavis 09/2025 - Construction et entretien d'ouvrages liés aux routes et aux collecteurs**
10. **Rapport-Préavis 10/2025 - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Carmelo SCIASCIA « Economies d'énergie »**
11. **Postulat Nathalie Blondel / Anne Descuves**
12. **Postulat Claude Reymond / Pascal Conza**
13. **Divers et propositions individuelles**

1. Approbation de l'ordre du jour

Madame la Présidente demande l'ajout des points 5,6,7,11 et 12 à l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Le procès-verbal du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité en tenant compte de la correction d'une erreur de date, la date sera corrigée sur le PV qui sera signé et archivé.

3. Communications de la Présidente

- Madame la Présidente informe que la Municipalité a retiré les deux préavis annoncés pour la séance du 3 novembre. De ce fait ladite séance est annulée.
- Mme la Présidente donne lecture d'une lettre ouverte des 3 chefs de groupes reçue le 30 août, lors de la marche pour le soutien au PSVJ.
- Deux postulats ont été transmis à la Présidente, ils seront traités aux points 11 et 12.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Assermentation

Le groupe RV ayant épuisé la liste des viennent-ensuite et en accord avec l'article 84, alinéa 4 de la LEDP, un candidat éligible est proposé par le groupe. La candidature proposée a obtenu le soutien d'au moins 6 personnes. Cette candidature est donc valable. Au vu de ce qui précède, le Bureau électoral proclame M. Fabio Carminati élu pour le groupe RV.

Mme la Présidente procède à son assermentation, les 60 sièges du législatif sont donc pourvus.

6. Démission / Election d'un représentant au Conseil intercommunal de l'ASIVJ

Pour donner suite à la démission de M. Frederic Guyon du conseil de l'association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux, le groupe RV propose la candidature de M. Nicolas Guignard. Mme la Présidente soumet cette candidature au vote.

Oui 50 Non 0 Abstention 2

7. Votation / Acceptation de la lettre ouverte concernant le PSVJ

Comme lu en début de séance, la lettre ouverte des 3 chefs de groupes demande un vote symbolique de soutien, non contraignant, sur le texte suivant: *Le Conseil Communal du Chenit exprime son attachement à la préservation de l'intégralité des prestations hospitalières du Pôle Santé Vallée de Joux et invite la Municipalité à entreprendre ou poursuivre toutes les démarches nécessaires afin de défendre durablement les intérêts et l'avenir du PSVJ au service de la santé de toute la population.*

Mme la Présidente ouvre la discussion. Mme Nathalie Blondel approuve cette démarche et précise que le PSVI est une entreprise formatrice dans plusieurs domaines, pas que médical.

Mme la Présidente soumet le soutien à cette lettre au vote

Qui 52 Non 0 Abstention 0

Mme la Présidente ne manquera pas de transmettre ce courrier à la Municipalité.

8. Préavis 08/2025 – Crédit d'étude - Avant-projet de requalification Sentier Centre

M. Nicolas Guignard est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission Adhoc qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Pierre-Olivier Capt est aussi invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de ladite commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

La parole n'est pas demandée. Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1) Autorise la Municipalité à réaliser le crédit d'étude pour l'avant-projet de la requalification du Sentier Centre pour un montant de CHF 243'225.00

Qui 49 Non 2 Abstention 1

2) Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 243'225.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Oui 48 Non 2 Abstention 2

9. Préavis 09.2025 Construction et entretien d'ouvrages liés aux routes et aux collecteurs

M. John Briand est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission Adhoc qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Marc Ferrari est aussi invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de ladite commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mme la Présidente ouvre la discussion. M. Didier Vaucher approuve ce préavis et estime que d'autres endroits ont également besoin d'un trottoir, en particulier la zone entre la gare de la Golisse et Le Soliat. M. le Syndic confirme que ce secteur a été pris en compte dans l'étude de mobilité douce.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1) Adopte le projet routier de construction de trottoir tel que proposé

Oui 52 Non 0 Abstention 0

2) Accorde un crédit de CHF 280'000.00 pour l'ensemble de ces travaux sur les ouvrages ainsi que les études associées, les subventions et indemnisations viendront en déduction de ce montant

Oui 52 Non 0 Abstention 0

3) Autoriser la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 280'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Oui 52 Non 0 Abstention 0

10. Préavis 10.2025 Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Carmelo SCIASCIA

«Economies d'énergie »

M. Nicolas Etienne est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission Adhoc qui propose d'accepter la conclusion telle que présentée.

La parole n'est pas demandée. Mme la Présidente soumet la conclusion au vote :

1) Approuve la réponse de la Municipalité à la motion de M. le Conseiller communal Carmelo Sciascia « Économies d'énergie »

Oui 52 Non 0 Abstention 0

11. Postulat Nathalie Blondel / Anne Descuves

Mme la Présidente a reçu un postulat intitulé « Mais où est le défibrillateur ? » de la part de Mesdames Nathalie Blondel et Anne Descuves. Il a été jugé recevable et Mmes Blondel et Descuves sont invitées à exposer leur postulat qui demande :

- D'augmenter le nombre de défibrillateurs inscrits sur le site « First Responders Vaud »
- De mettre à disposition un défibrillateur AED accessible 24h/24 dans chaque fraction de commune
- D'informer les habitant.e.s sur l'application « First Responders Vaud »

Mme Carole Dubois Municipale, remercie d'aborder ce sujet et informe que le Greffe municipal, étant également formé dans ce domaine, a jugé judicieux d'effectuer un point de situation sur les défibrillateurs publics disponibles sur le territoire communal. Il est vite apparu qu'il en faudrait un par village et décision a été prise de mutualiser l'organisation avec les fractions de commune et

sociétés d'intérêt publics. Des démarches ont été entamées en 2024 et les lieux d'installations ont pu être définis récemment :

- Le Sentier: hall de l'Hôtel de Ville ainsi qu'au Rocheray (bâtiment pompiers)
- L'Orient: vers l'épicerie
- Le Brassus: déjà un appareil disponible 24/24 à la Raiffeisen. Une installation supplémentaire est prévue dans le futur boulodrome couvert.
- Le Solliat: sur un candélabre au milieu du village.
- Derrière-la-Côte: sur un candélabre au milieu du village.

Les frais d'installation sont à la charge des Villages (sauf Hôtel de Ville du Sentier) et l'abonnement mensuel (défibrillateurs connectés à la centrale d'urgence) à la charge de la Commune du Chenit. L'objectif est de terminer le tout (selon délais de commande et interventions SEVJ) d'ici la fin de l'année. Mme Dubois ajoute que le personnel communal et les membres de la Municipalité seront formés.

Au vu de ces informations, Mme Blondel annonce que le postulat est retiré. Elle demande que le Conseil soit informé lorsque tout sera en place.

Mme la Présidente prend acte du retrait du postulat et remercie Mmes Blondel et Descuves d'avoir abordé ce sujet.

12. Postulat Claude Reymond / Pascal Conza

Mme la Présidente a reçu un postulat intitulé «Implantation d'une usine de biométhanisation des déchets secs et humides dans la Vallée de Joux» de la part de Messieurs Claude Reymond et Pascal Conza. Il a été jugé recevable et MM. Reymond et Conza sont invités à exposer leur postulat qui demande :

- La réalisation d'une usine de biométhanisation des déchets secs et humides dans la Vallée de Joux, permettant une production locale et durable d'énergie renouvelable.
- La mise en place d'un système organisé et performant de collecte des déchets organiques, regroupant l'ensemble des acteurs concernés (restauration, collectivités, commerces alimentaires, composteurs, exploitations agricoles, ménages), pour garantir un approvisionnement constant de la biométhanisation.
- La récupération et la valorisation de la chaleur produite par la biométhanisation afin d'alimenter ou de compléter le réseau de chauffage à distance et contribuer à la réduction des besoins énergétiques fossiles de la région.
- La sensibilisation de la population et des acteurs économiques locaux aux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques liés à cette valorisation des déchets organiques.

La discussion est ouverte. M. Eric Rochat est d'avis qu'il serait intéressant de connaître les raisons de l'abandon d'un tel projet il y a environ 15 ans. Il ne faudrait pas avoir besoin de faire venir des intrants de l'extérieur par camion, ce qui péjorerait fortement l'intérêt écologique d'un tel projet, cette usine serait donc inévitablement de taille modeste. M. Rochat pose quelques questions : Où placer une telle installation qui demande un espace considérable et qui produit des nuisances en termes d'odeur et de trafic de camions ? Quelle utilisation du biogaz (brut ou avec une idée de cogénération, raffiné, liquéfié) et pour quel usage ? Quelle gestion du digestat sachant qu'il ne peut être épandu qu'en période de croissance de la végétation ? Qui serait le responsable de la gestion de l'installation ? M. Rochat n'est pas opposé à ce postulat mais il relève qu'un tel projet exige de très sérieuses études non seulement du point de vue financier et mais surtout sur l'impact écologique global d'une telle usine.

M. Pascal Conza souhaite ajouter des éléments pour défendre le postulat. IL rappelle que des visionnaires ont construit des barrages et qu'il est de notre responsabilité de préparer le futur au-delà des couleurs politiques. Il est nécessaire de produire de l'électricité la plus diversifiée, propre et locale possible. Les avantages de la biométhanisation sont multiples et permettraient de combler les besoins

lorsqu'il n'y a ni soleil ni vent. Il informe qu'il existe 50 installations de ce type en Suisse romande et qu'elles ont prouvé leur fiabilité et rentabilité. La consommation d'électricité en Suisse ne cesse de croître. Les auteurs du postulat sont conscients que le moment pour le déposer est mal choisi et s'excusent auprès de la Municipalité de leur imposer du travail supplémentaire alors que la mise en place de la fusion les occupe déjà beaucoup et M. Conza encourage les membres du Conseil à soutenir ce postulat.

M. Eric Rochat invite également les membres du Conseil à soutenir ce postulat tout en appelant à une grande vigilance sur les choix à faire afin de limiter les nuisances.

M. Fabien Honsberger est favorable à la diversification des sources d'énergie tout en recommandant de se renseigner sur les études existantes dans le Canton.

La parole n'est plus demandée. Conformément à notre règlement, Mme la Présidente demande si des membres du Conseil souhaitent la nomination d'une commission pour étudier la prise en considération du postulat. Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente soumet la prise en considération immédiate du postulat et le renvoi à la Municipalité :

Oui 25 Non 6 Abstentions 21

Le postulat sera donc transmis à la Municipalité. M. le Syndic annonce que la Municipalité prend acte. Une étude sera probablement confiée à la SEVJ, il rappelle qu'il ne reste que 14 mois avant la fusion et qu'il n'est pas certain qu'une réponse complète puisse être présentée avant la fin de cette législature.

13. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

Mme Paulette Reymond demande s'il serait possible d'approcher le groupe propriétaire d'un grand bâtiment gris à l'entrée du Brassus pour qu'ils améliorent cette façade avec une jolie fresque par exemple. Mme Carole Dubois Municipale doute que ce genre de demande soit dans les prérogatives de la Municipalité mais elle encourage Mme Reymond à faire une pétition dans le cadre du village et la déposer à la Direction de l'entreprise.

M. John Briand demande ce qu'il en est de la meute de loups du Mont Tendre et il demande pourquoi il n'est pas possible de déplacer ces loups dans un plus grand pays. M. Jean-Fred Capt Municipal, au sujet de la régulation de la meute du Mont Tendre : il y a eu les tirs suivants : en août une femelle, en septembre 2 louveteaux et 2 loups. Il reste aujourd'hui 1 ou 2 adultes et 2 louveteaux. 6 agents et une dizaine de garde-faunes auxiliaires sont mobilisés pour cette opération. Cette situation n'est pas simple à gérer. Les avis divergent et les Autorités agissent en conformité avec la loi.

M. Pascal Conza revient sur le manque de trottoir dans le virage à la sortie du Brassus en montant en direction du Marchairuz alors qu'il y a toujours plus de circulation. Il demande à la Municipalité si des discussions ont pu avoir lieu avec la DGMR au sujet des nuisances sonores excessives dues aux accélérations des motards en-dessus du Brassus. M. Michel Vullioud répond que la DGMR ne souhaite pas entrer en matière sur une demande de limiter la vitesse à 60 km/h.

Mme Céline Rochat demande quelle était la raison de la présence des pompiers le 23 septembre au bord de l'Orbe vers la SEVI. Un barrage a été installé jusqu'au 27 septembre, y a-t-il eu une pollution ? Mme Carole Dubois Municipale donne l'information qu'il s'agissait d'un écoulement d'hydrocarbures de source inconnue mais il est certain que cela ne venait pas des chantiers voisins.

M. Pascal Conza félicite la Municipalité pour son implication en faveur de la mobilité douce et évoque le fait que les élèves de l'école publique reçoivent un abonnement gratuit pour les transports publics de la Vallée alors que les élèves de l'école privée ne le reçoivent pas, bien que leurs parents paient des impôts comme tout le monde. M. Conza souhaite connaitre la raison de cette ségrégation. Mme Raffaela Cantone Meylan Municipale ne connaît pas la réponse mais se renseignera, elle suppose que c'est en lien avec le fait que les communes soutiennent l'école publique. M. Conza comprend ce soutien à l'école publique mais défend que le fait de ne pas offrir l'abonnement à tous les enfants de la Vallée est une injustice qui devrait être réparée au plus vite.

M. Reynold Keusen relate avoir posé cette même question il y a quelques années et avoir reçu la réponse que c'était le comité de direction de l'ASIVJ qui décidait. Il soutient la demande de M. Conza, d'autant que c'est l'idée de favoriser les déplacements des enfants en transports publics pour aller au Centre sportif qui a motivé la décision d'offrir cet abonnement. Tous les enfants devraient pouvoir en bénéficier.

M. le Syndic confirme que la réflexion avait été globale de ne soutenir que l'école publique mais le sujet précis de l'abonnement TP pourrait être reconsidéré.

M. Olivier Géry demande si la Municipalité, compte tenu du taux de participation et du résultat de la votation du 28 septembre dernier sur le PDRZA, serait disposée à entrer en matière au sujet du remboursement des frais d'avocat de M. Jean-Luc Lecoultrre pour l'avis de droit qui a permis au Conseil communal de faire valoir son droit au référendum spontané. M. le Syndic répond que la municipalité en discutera et reviendra avec une réponse.

M. Jean-Fred Capt informe qu'en cherchant « grands carnivores vaud » sur internet on arrive sur la page du site du canton qui informe des dernières actualités au sujet du loup.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 21h20.

Joëlle Vullioud

Françoise Messer

Présidente

Secrétaire

Annexes :

- Lettre ouverte des chefs de groupes en soutien au PSVJ
- Communications de la Municipalité
- Rapport commission Adhoc Préavis 08.2025
- Rapport COFIN Préavis 08.2025
- Rapport commission Adhoc Préavis 09.2025
- Rapport COFIN Préavis 09.2025
- Rapport commission Adhoc Préavis 10.2025
- Postulat Nathalie Blondel / Anne Descuves
- Postulat Claude Reymond / Pascal Conza